

Un exemple de la coopération franco-suisse dans le domaine du gaz naturel

Autor(en): **Guisan, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **59 (1979)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un exemple de la coopération franco-suisse dans le domaine du gaz naturel

Le gaz naturel est d'introduction relativement récente en Suisse où l'on n'a jusqu'à maintenant pas trouvé de gisements. Gaznat S.A. a été fondée en 1968 par les entreprises gazières de la Suisse romande, soucieuses de trouver à des conditions acceptables un approvisionnement en gaz naturel. Déjà alors, des contacts existaient avec le Gaz de France pour examiner les possibilités d'alimentation. Mais ce n'est qu'en février 1972 qu'a été signé un contrat cadre permettant à l'Italie d'importer à travers la Suisse une quantité importante de gaz naturel de Hollande. Du même coup, la construction d'un important gazoduc reliant le Nord au Sud de l'Europe était décidée, et la possibilité s'est réalisée de fournir à la Suisse des quantités importantes de gaz naturel, un tiers de ces quantités étant réservé à Gaznat pour la Suisse romande. La construction du réseau de transport de Gaznat est donc devenue dès lors possible, et celui-ci a été mis en service au début de l'été 1974. Ce réseau dessert en particulier le canton de Genève grâce à un gazoduc placé, pour une part importante, dans les profondeurs du lac Léman.

De son côté, le Gaz de France se trouvait devant le problème de l'alimentation de la Haute-Savoie, la position géographique des villes de cette région rendant difficile la construction pour elles seules d'un gazoduc de longueur importante. C'est pourquoi, en 1976, le Gaz de France s'est tourné vers Gaznat en lui demandant d'alimenter cette région pendant un nombre limité d'années. C'est ainsi qu'a été inaugurée, en automne 1977, la liaison d'Annemasse à Gaznat, qui nécessitait la construction d'un gazoduc nouveau à travers la frontière. Le Gaz de France a prolongé, en 1978, cette liaison avec Thonon et Evian.

L'originalité de cette opération réside dans le fait que, si selon le contrat signé en 1976, les trois villes d'Annemasse, de Thonon et d'Evian sont ainsi alimentées par Gaznat pendant une dizaine d'années, dans une deuxième phase, le Gaz de France, qui aura dans l'intervalle aménagé la conduite Chambéry — Annecy — Annemasse, rendra à Gaznat la quantité de gaz qui aura été mise à disposition du Gaz de France dans la première phase. Ce contrat est donc en fait un contrat d'échange, au bénéfice des deux parties.

Peu après la signature de ce contrat, un deuxième a également été signé entre le Gaz de France et Gaznat, portant sur le transport à travers la France de 150 millions de m³ de gaz naturel algérien par année grâce à la nouvelle artère qui sera alors en service. Gaznat verra ainsi une diversification bienvenue de ses sources d'approvisionnement, puisqu'elle sera dès lors alimentée aussi bien à partir des gisements du Nord de l'Europe, qu'à partir des gisements algériens.

Le Gaz de France, pour sa part, y voit l'avantage de pouvoir ainsi retarder la construction d'une conduite, dont le coût aurait été très élevé si son but avait été limité à la seule alimentation de la Haute-Savoie.

Ce type de collaboration paraît d'ailleurs assez avantageux pour qu'il soit maintenant envisagé de le prolonger par l'alimentation de Pontarlier, qui se ferait aussi grâce au réseau de Gaznat, et à celui, actuellement en construction, d'Unigaz à travers le plateau suisse, et enfin grâce à l'utilisation du réseau projeté par le canton de Neuchâtel jusqu'à la frontière franco-suisse aux Verrières. Là aussi, le gaz naturel serait donc fourni par le Gaz de France à Annemasse et transporté par les soins de Gaznat à travers les réseaux de Suisse romande.

Les installations reliant la France et la Suisse dans la région genevoise consistent donc actuellement en un gazoduc de quelque douze kilomètres de longueur, dont neuf kilomètres sur sol suisse appartiennent à Gaznat, et trois kilomètres sur territoire français sont propriété du Gaz de France. Ce gazoduc comprend aussi des installations diverses, notamment de comptage douanier, nécessaires. Ces installations sont dimensionnées pour pouvoir non seulement assurer les transports actuellement en cours, mais elles sont aussi prévues pour permettre à la Suisse, dès 1987 au plus tard, des importations fixées contractuellement, en reliant la Suisse romande au très important réseau du Gaz de France.

Les accords entre le Gaz de France et Gaznat sont ainsi exemplaires d'une collaboration étroite par-dessus les frontières, prouvant la volonté d'entraide internationale mutuelle et permettant de faire bénéficier les populations des deux pays des avantages propres au gaz naturel.